

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL182

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE 2 BIS A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à toute mise en place de la déchéance de nationalité qui opèrerait une double peine à l'égard des binationaux. Si la gravité des faits commis implique bien une réponse pénale à la hauteur, l'ajout de la déchéance de nationalité n'apparaît pas comme une réponse proportionnée. Cette mesure apparaît disproportionnée notamment parce qu'elle contrevient au droit au respect de la vie privée familiale (Article 8 de la CEDH).